



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0959

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rencontres nationales du transport public 2015 à Lyon - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Groupement des autorités responsables du transport (GART)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Chabrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guiland, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneure (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 1 février 2016****Délibération n° 2016-0959**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rencontres nationales du transport public 2015 à Lyon - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Groupement des autorités responsables du transport (GART)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Groupement des autorités responsables de transport (GART) est une association au sens de la loi du 1er juillet 1901 qui a pour missions principales :

- d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises,
- d'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements,
- d'être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union européenne,
- de développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial.

Tous les 2 ans, le GART et l'Union des transports publics (UTP) associés au sein du Groupement d'intérêt économique (GIE) Objectif transport public, organisent les Rencontres nationales du transport public. Durant 3 jours, les acteurs des transports publics se retrouvent à l'occasion des 2 événements qui composent cette manifestation nationale :

- un salon de plus de 160 exposants représentatifs de tous les métiers et filières du transport public, ferroviaire, routier et des modes doux qui, notamment, présentent les dernières innovations en matière de déplacements urbains, interurbains, régionaux et nationaux,
- un congrès réunissant des élus, responsables transports, opérateurs, institutionnels, experts, journalistes pour débattre et échanger autour d'une thématique particulière.

La 25<sup>e</sup> édition des Rencontres nationales du transport public est intervenue du 30 septembre au 2 octobre 2015 à Lyon-Eurexpo. Le congrès s'articulait autour du thème suivant : l'optimisation des ressources du transport public, un enjeu pour améliorer l'équilibre économique et maintenir la qualité du service public.

Dans le cadre de sa recherche de partenariats institutionnels pour l'édition 2015, le GART avait sollicité la Région, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et le Département du Rhône. En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole de Lyon est également sollicitée.

Le plan de financement de la manifestation transmis par le GART est le suivant :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
location des espaces et organisation	165 000	subvention SYTRAL	50 000
relations presse	28 000	subvention Métropole de Lyon	50 000
communication	133 000	subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 000
traiteur	13 000	inscriptions congressistes	141 000
frais de déplacement-hébergement	24 000	partenariats privés ou industriels	67 000
gestion des inscriptions	35 000	participation GART	40 000
<b>Total</b>	<b>398 000</b>	<b>Total</b>	<b>398 000</b>

Les retombées médiatiques, économiques, institutionnelles et techniques de cette manifestation pour la Métropole de Lyon ont été importantes :

- le succès de l'édition 2015 à Lyon, avec 6 510 visiteurs, soit plus 22 % de participation par rapport à la précédente édition organisée à Bordeaux, a contribué à conforter le rayonnement national et international du territoire et a directement bénéficié à l'économie locale (hébergement, visites touristiques associées, etc.),

- la mise à disposition d'un espace d'exposition, la publication d'articles dans les divers supports édités à l'occasion de l'événement, la participation de la Métropole aux débats et tables rondes, a permis une forte mise en visibilité de la collectivité et de ses politiques publiques, mais également de son territoire, de son dynamisme économique, touristique, culturel et universitaire,

- s'agissant plus particulièrement de la thématique mobilité, ces rencontres ont également été l'occasion de valoriser la politique de mobilité de la Métropole qui s'est toujours inscrite dans une tradition d'innovation en lien avec les partenaires privés. Ainsi, les diverses publications (lettres d'information, communiqués de presse, etc.), les tables rondes et rencontres thématiques (congrès ou rencontres nationales de l'autopartage organisées dans le cadre du salon), les visites techniques ont donné à voir et à expérimenter l'offre Vélo'v, les nouveaux services numériques d'infomobilité Onlymoov et Optimod, les services d'autopartage (Citiz LPA, Bluely), la plate-forme de covoiturage Grand Lyon qui compte près de 18 000 abonnés, les nouvelles motorisations électriques ou hybrides, etc.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle et non reconductible d'un montant de 50 000 € au profit du GART pour l'organisation des 25<sup>e</sup> Rencontres du transport public 2015 à Lyon du 30 septembre au 2 octobre 2015. L'association s'engage, quant à elle, à utiliser la subvention aux seules fins de la participation à la manifestation précédemment citée. La convention présente un caractère unique et exceptionnel ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

"Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par : "Dans le cadre de sa recherche de partenariats institutionnels pour l'édition 2015", il y a lieu de lire :

"A compter du 1er janvier 2015, la Métropole se substituant au Département du Rhône sur son territoire, celle-ci est appelée à contribuer à hauteur de 50 000 €, montant équivalent à celui versé par le SYTRAL et en complément de la participation apportée par la Région Rhône-Alpes."

au lieu de :

"En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole de Lyon est également sollicitée." " ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - le soutien à l'organisation des 25° Rencontres nationales du transport public 2015 à Lyon,
- c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle et non reconductible d'un montant de 50 000 € au profit du Groupement des autorités responsables de transport (GART) pour l'organisation de ladite manifestation,
- d) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le GART définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant** à payer en section de fonctionnement sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 820 - opération n° 0P08O2877.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.**